



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

DÉROGATION MINEURE - N° 2020-008

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, au 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante.

NATURE ET EFFET

Monsieur Antoine Lessard dépose une demande de dérogation mineure à l'article 4.4.6.1 du règlement de zonage n° 502 afin d'implanter un bâtiment accessoire, séparé du bâtiment principal, d'une dimension de 7,9 m (26') x 7,3 m (24'), dans la cour avant. La présence de contraintes naturelles en cour latérale et arrière, ainsi que la présence de l'installation septique en cour latérale gauche, empêche son implantation à ces endroits.

Implantation proposée :	Aucun bâtiment accessoire en cour avant
Implantation prescrite :	Un bâtiment accessoire en cour avant
Dérogation mineure :	Un bâtiment accessoire en cour avant

RÈGLEMENT ET ARTICLES

La présente proposition contrevient au règlement de zonage n° 502 et particulièrement à l'article 4.4.6.1 *Bâtiments accessoires séparés du bâtiment principal*

PROPRIÉTÉ VISÉE

LA PROPRIÉTÉ SISE AU 170, RUE DES OUTARDES (LOT N° 6 370 445)

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires par écrit soit par courrier postal au bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à l'attention de Mme Danielle Jacques, coordonnatrice en urbanisme et en environnement, ou par courriel, à cette dernière, et ce, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis, tel que le prévoit l'arrêté ministériel 2020-033. Les commentaires reçus seront soumis au conseil municipal préalablement à la prise de décision.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en écoutant l'enregistrement audio de la séance qui sera disponible sur le site Internet de la Municipalité (chemin d'accès : Saint-Jean-de-Matha / Ma municipalité / Séances du conseil municipal).

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT


Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier